

Communiqué du 28 septembre 2026 :

Le danger d'incendie de forêt sur la commune est de **niveau 4 (fort)**

NIVEAU DE DANGER 4 - FORT				
	 Zones urbaines	 Espaces ouverts	 Forêt + 100m de distance	 Remarques
 Mégots et allumettes	✗		✗	Ne pas jeter négligemment de mégots, de cigarettes ou d'allumettes, quel que soit le niveau de danger actuel.
 Foyer / Brasero	✗		✗	N'allumer des feux que dans des foyers existants et consolidés ! 
 Foyer fixe / Cheminée de jardin	✓⚠		✗	Toujours surveiller le feu et éteindre immédiatement les étincelles (valable indépendamment du niveau de danger en vigueur). Eteindre complètement le feu après utilisation. Suivre impérativement les instructions des autorités locales. 
 Barbecue à charbon / Four à pizza et à pain	✓⚠		✗	Sous la responsabilité de celui qui utilise le barbecue avec couvercle et uniquement sur un support ininflammable (socle en béton, dalle de pierre,...) et à une distance sûre de la végétation inflammable et des zones boisées. 
 Barbecue électrique / Barbecue à gaz	✓		✓	
 Cabane avec cheminée	✓⚠		✓⚠	Renseignez-vous sur les règles d'utilisation auprès du propriétaire. Uniquement avec un système d'évacuation des fumées certifié. 
 Couvert	✓⚠		✗	Renseignez-vous sur les règles d'utilisation auprès du propriétaire. 
 Feux d'altitude	✗		✗	
 Lanternes volantes	✗		✗	Toujours interdit, quel que soit le niveau de danger en vigueur.
 Feux d'artifice	✗⚠		✗	Permis sans autorisation uniquement le jour de la fête nationale et le jour de l'an. Toujours interdit en forêt et dans ses environs, indépendamment du niveau de danger en vigueur.

Consigne et comportement :

- De manière générale, pas de feu en plein air.
- Les places à feu fixes (sur sol bétonné, non combustible, ...) peuvent être utilisées avec la plus grande prudence aux endroits désignés par les autorités.
- Pas de feu en cas de vent fort.